Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-5.5-170

Signature d'une convention entre Communes sur la répartition des charges des écoles publiques de Moirans pour un élève tullinois accueilli en classe primaire durant l'année scolaire 2024-2025

Madame l'Adjointe en charge de l'Education expose :

La Commune a été sollicitée pour le versement d'une partition aux frais de fonctionnement d'une école publique de Moirans accueillant un enfant tullinois en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Madame l'Adjointe donne lecture de la convention reçue.

Ceci exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Petite enfance et Vie des écoles du 9 décembre 2025,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20251224-6-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 24-12-2025

Publication le : 24-12-2025

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention entre Communes sur la répartition des charges des écoles publiques de Moirans pour l'année scolaire 2024-2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

